

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 60-398-1930 Indemnités.

n° 60-398-1930

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

13 janvier 1930

Numéro JO

n° 398 du 31/01/1930

Date du numéro

31 janvier 1930

TEXTE INTÉGRAL

le taux de l'indemnité jour nalière de zone est fixé. pour l'année 1930, à quinze francs pour le chef-lieu et vingt francs pour les postes de l'intérieur.